



ARRETE N° 31/2026
Autorisant la manifestation sportive « La Rohrbachoise »
Organisée par l'association A.P.A.R.
Le samedi 26 septembre 2026

Le Maire de la Commune de Rohrbach-Lès-Bitche,

Considérant la demande présentée par l'association A.P.A.R. représentée par sa présidente Mme ORDENER Delphine en vue d'organiser la manifestation sportive « La Rohrbachoise » le samedi 26 septembre 2026,

Considérant la complétude du dossier de demande d'autorisation de manifestations sportives déposée auprès de l'autorité territoriale compétente sous format dématérialisé,

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Départementale des Courses Hors Stade de Moselle,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer l'ordre et la sécurité des participants,

ARRETE

Article 1 : L'association A.P.A.R., représentée par sa présidente Mme ORDENER Delphine, est autorisée à organiser la manifestation sportive « la Rohrbachoise » le samedi 26 septembre 2026.

Article 2 : Il appartient à l'organisateur d'assurer la sécurité des participants, à savoir :

- La présence de signaleurs pour assurer la sécurité tout le long du parcours, principalement les traversées de routes ouvertes à la circulation ;
- La présence d'ambulance privée ;
- La présence d'une équipe de secouriste.

De manière générale, l'organisateur veillera aux respects des dispositions énoncées dans le dossier de demande.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté est notifié à l'organisateur dont ampliation sera transmise à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rohrbach-Lès-Bitche, au responsable du service technique communal et publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune de Rohrbach-Lès-Bitche.

Rohrbach-Lès-Bitche, le 16 juin 2026

Le Maire,
Vincent SEITLINGER

